

Conseil d'administration

Jeudi 16 novembre 2023 — Compte rendu

Sont présents :

- M. TELLIER (proviseur), M. RICHARD (proviseur-adjoint), Mme MONNIER (gestionnaire-agent comptable), Mme TORDJMAN (Conseillère Principale d'Éducation)
- Représentants des élèves : Mme COEN, Mme PERSAN, M. SARRADIN, Mme SEGUENI, Mme VIAUD
- Représentants des parents d'élève : Mme AILLERIE DANARD, Mme BECAVIN, Mme DROUET, M. PERSAN, Mme URVOY,
- Représentants des personnels ATOSS : M. CHAICH, Mme PERIANAYAGOM,
- Représentants des personnels d'éducation : M. GIRAUD, Mme GUILLOU, Mme HANTRAYE, Mme JAFFREDO, Mme LE QUERE,

Sont excusés :

- Mme BROUSSARD (personnalité qualifiée), M. BUF (conseiller régional), M. GUYOT (conseiller régional), Mme VAIRE (représentante mairie de BLAIN)

ORDRE DU JOUR

I. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Présentation des membres nouvellement élus
- Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Désignation des membres des commissions

II. AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Convention Atelier Théâtre
- Convention Distributeurs café

III. AFFAIRES FINANCIÈRES :

- DBM pour vote — Exercice 2023
- Bilan voyage Paris 2023
- Charges viabilisation logements de fonction — 2023
- Programme actions éducatives, sorties et voyages — 2024
- Clés de répartition des charges de fonctionnement Service restauration/Service général — 2024
- Budget — Exercice 2024
- Autorisation signature des marchés — 2024

IV. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES :

V. QUESTIONS DIVERSES :

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 h 25.

M. le Proviseur précise que le secrétariat est assuré par l'administration de l'établissement.

M. RICHARD — Proviseur-adjoint accepte la rédaction du présent compte-rendu.

18 h 32 : arrivée de Mme JAFFREDO

M. Le Proviseur présente l'organisation d'un conseil d'administration puis soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'administration du mardi 26 septembre 2023

Présents : 21	Contre : 0	Abstention : 12	Pour : 9
---------------	------------	-----------------	----------

Le conseil d'administration valide le procès-verbal du conseil d'administration du mardi 26 septembre 2023.

I. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Présentation des membres nouvellement élus

M. le Proviseur présente le fonctionnement du conseil d'administration puis propose un tour de table afin que chaque membre puisse se présenter.

M. GIRAUD, représentant des personnels, demande si les dates des prochains conseils d'administration sont connues.

Mme GUEVENEUX-HANTRAYE, représentante des personnels, rappelle les dates fixées : 5 février 2023, 9 avril 2023, 24 juin 2023.

- Règlement intérieur du Conseil d'Administration

M. le Proviseur effectue une lecture du règlement du conseil d'administration et explicite certains points stratégiques.

Après avoir invité les membres du CA à exprimer les questions qui leur sembleraient utiles, M. Le Proviseur soumet au vote l'approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Présents : 21	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 21
---------------	------------	----------------	-----------

Le règlement intérieur du conseil d'administration est validé à l'unanimité par le conseil d'administration

- Désignation des membres des commissions

M. le Proviseur présente les différentes commissions ainsi que le tableau de pré-répartition des membres retourné par les différents groupes de représentants au conseil d'administration.

II. AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

M. le Proviseur confirme en préambule l'arrêt du club théâtre et indique que ce point initialement à l'ordre du jour n'est de ce fait plus d'actualité.

- Convention Distributeurs café

Mme la Gestionnaire présente la convention liant le lycée avec la société distributrice.
M. le Proviseur soumet au vote l'approbation de la convention avec la société DBM SAS pour les distributeurs de café et de friandises.

Présents : 21	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 21
---------------	------------	----------------	-----------

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec la société DBM SAS pour les distributeurs de café et de friandises.

III. AFFAIRES FINANCIÈRES :

- DBM pour vote — Exercice 2023

M. le Proviseur rappelle le fonctionnement d'une Décision Budgétaire Modificative (D.B.M.). Cette présentation est complétée par Mme la Gestionnaire qui explicite les motifs de la D.B.M. proposée au conseil d'administration et indique les impératifs justifiant cette proposition. Mme TORDJMAN, membre de droit du conseil d'administration, s'interroge sur l'état des fonds de roulement si cette DBM est validée. Mme la Gestionnaire indique que les fonds de roulement après prélèvement de la DBM seraient de 99 024 €.

Après avoir vérifié le besoin de nouvelles précisions, M. Le Proviseur soumet au vote l'approbation de la DBM portant prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 17 811,26 €.

Présents : 21	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 21
---------------	------------	----------------	-----------

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la DBM portant prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 17 811,26 €.

- Bilan voyage Paris 2023

Mme La Gestionnaire présente le voyage Paris 2023 puis explique les modalités de financement. Elle précise que la participation demandée aux familles a été moindre que celle initialement votée et qu'un montant de 61,43 € sera donc remboursé aux familles concernées.

M. le Proviseur soumet au vote l'approbation du bilan du voyage à Paris 2023.

Présents : 21	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 21
---------------	------------	----------------	-----------

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan du voyage à Paris 2023.

Mme La Gestionnaire confirme que cette somme sera reversée à l'ensemble des familles concernées, y compris celles ayant bénéficié d'une aide dans le cadre des fonds sociaux.

- Charges viabilisation logements de fonction — 2023

Mme La Gestionnaire présente la situation tarifaire liée aux charges de viabilisation des logements de fonction et propose l'application d'un bouclier tarifaire.

M. GIRAUD, représentant des personnels enseignants, après avoir sollicité quelques précisions, s'interroge sur la difficulté liée à ce type de vote qui impacte au final le financement attribué directement aux élèves et au fonctionnement de l'établissement.

Mme la Gestionnaire complète les premières explications en précisant que chaque agent logé par nécessité de service se voit attribué par la collectivité territoriale un crédit de 2540 € de viabilisation qu'il déclare personnellement en tant qu'avantage en nature.

19 h 30 : départ de Mme SEGUENI, représentante des élèves.

M. le Proviseur soumet au vote l'approbation de la mise en place du bouclier tarifaire pour le calcul des charges de viabilisation des logements de fonction pour l'exercice 2023 avec un prix électricité de 0,16 €/kWh et un prix gaz de 1,08 €/kWh. La décision d'un vote d'abstention par les personnels directement concernés est annoncée et justifiée par une nécessité de neutralité et d'absence d'influence.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 12	Pour : 8
---------------	------------	-----------------	----------

Le conseil d'administration approuve la mise en place du bouclier tarifaire pour le calcul des charges de viabilisation des logements de fonction pour l'exercice 2023 avec un prix électricité de 0,16 €/kWh et un prix gaz de 1,08 €/kWh

- Programme actions éducatives, sorties et voyages — 2024

Mme La Gestionnaire présente les différents projets pédagogiques proposés par les équipes du lycée ainsi que les différentes enveloppes de financement associées. Elle précise qu'aucune action n'a été rejetée notamment du fait d'un choix fort de rétablir l'attribution d'une part du budget de fonctionnement pour le financement du programme d'actions éducatives, sorties et voyages — 2024.

M. CHAICH, représentant des personnels, s'interroge sur le coût réel des voyages pour les familles. Mme La Gestionnaire précise que le prix des voyages pour les familles est systématiquement basé sur un prévisionnel haut afin de pouvoir pallier les hausses éventuelles. M. GIRAUD, représentant des personnels, rappelle que des ventes de sweat-shirts avaient été organisées par la MDL du lycée pour contribuer aux financements de certaines actions pédagogiques.

M. le Proviseur soumet au vote l'approbation du programme des actions éducatives, sorties et voyages pour l'exercice 2024 ainsi que de leurs modalités de financements.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le programme des actions éducatives, sorties et voyages pour l'exercice 2024 ainsi que de leurs modalités de financements.

- Clés de répartition des charges de fonctionnement Service restauration/Service général — 2024

Mme la Gestionnaire présente les interactions financières entre les charges financières du service restauration et celles du service général. Elle précise les modes de calcul permettant de

répartir les différents coûts des charges globales sur les services. Les règles présentées s'appuient sur les consignes fixées par l'état.

Après avoir vérifié l'absence de besoin de précisions, M. le Proviseur soumet au vote l'approbation des clefs de répartition entre le service général et le service de restauration pour l'exercice 2024.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les clefs de répartition entre le service général et le service de restauration pour l'exercice 2024.

- Budget — Exercice 2024

Mme la Gestionnaire, rappelle en préambule les grands principes budgétaires et précise que ce budget est le reflet de choix et d'orientations ambitieuses malgré un contexte de hausse globale, notamment celui du coût des fluides et des denrées.

Mme La Gestionnaire développe son propos en présentant le rôle des différents services ainsi que leur état de recettes et de dépenses.

Après avoir vérifié auprès de l'assemblée qu'aucune question ne demeurerait sans réponse, M. le Proviseur soumet au vote l'approbation du budget initial de l'exercice 2024

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget initial de l'exercice 2024

- Autorisation signature des marchés — 2024

Mme La Gestionnaire explique la nécessité, une fois le budget validé, de permettre au chef d'établissement de valider par signature les différents marchés qui lui seront soumis pour assurer le quotidien de l'établissement.

M. le Proviseur soumet au vote l'autorisation de délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

IV. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES :

- Règlement intérieur

M. le Proviseur précise que le règlement est actualisé sans modifications profondes des articles et indique qu'une présentation du document de travail aux services juridiques du Rectorat a permis d'obtenir une première validation des reformulations proposées à l'assemblée.

M. le Proviseur réalise une lecture complète du document ainsi que de ses 2 annexes en mettant en évidence les points importants ainsi que les modifications proposées.

Mme GUEVENEUX-HANTRAYE suite à la lecture du document charte informatique souhaite préciser que les élèves de terminale et certains élèves de première rencontrent des difficultés réelles pour utiliser l'ensemble des fonctionnalités informatiques de l'établissement (Ex : accès au réseau du lycée, à l'interface de téléchargement,...).


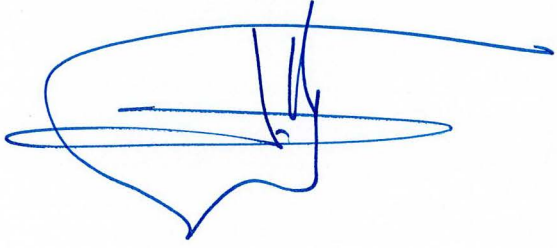
M. le Proviseur soumet au vote l'approbation de l'actualisation du règlement intérieur.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
----------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'actualisation du règlement intérieur

V — QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, M. le Proviseur lève la séance à 20 h 42

<p>Le secrétaire de séance M. Cyril Richard</p> 	<p>Le président de séance M. le Proviseur Christophe Tellier</p> 
--	--